

# TRAIL DE SERRABONE

## Règlement 2025

**Art.1** L'inscription à la course Trail de Serrabone organisée par le Ribéral Athletic Club vaut acceptation du présent règlement. L'organisateur peut être joint à l'adresse mail suivante : [rac66240@gmail.com](mailto:rac66240@gmail.com) / 0651327555

**Art.2** Le Trail de Serrabone se déroulera le dimanche 7 avril 2024 au départ de Baillestavy (66).

2 distances sont proposées et accessibles à partir de la catégorie espoir :

1. La Santa Anna en solo ou en duo : 31 km et 2000 m D+ pour un départ à 8h30
2. Le Baillesta'trail: 22 km et 1400 m D+ pour un départ à 9h00

Le port du dossard bien visible est obligatoire durant la course.

**Art.3** La participation n'est ouverte qu'aux coureurs qui disposent :

- d'une licence FFA en cours de validité le jour de la compétition et adaptée au type de course. Tout athlète s'inscrivant sous le nom d'un club sans indiquer son numéro de licence sera considéré comme non licencié le jour de l'événement.

Ou

- du PPS Athlé, disponible ici : [Parcours de Prévention Santé | Parcours de Prévention Santé](#), à présenter valide le jour de l'événement.

**Art.4** Les inscriptions se font exclusivement en ligne sur la page dédiée depuis le site <https://rac-st-esteve.fr/trail-prieureserrabone>, dans la limite du nombre total de 300 dossards distribués, tous formats confondus. L'organisateur de réserve le droit de modifier ce nombre à la hausse ou à la baisse si nécessaire, sans avis préalable.

**Art.5** Le club organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

En cas d'accident nécessitant les secours, l'appel téléphonique au 112 est prioritaire, avant le contact avec l'organisation. Toutefois chaque participant est tenu de porter assistance à un concurrent victime d'un accident jusqu'à l'arrivée des secours.

L'organisation se réserve le droit de stopper et disqualifier un(e) concurrent(e) ou une équipe si ce règlement n'est pas respecté, si un comportement anti sportif est constaté ou si sa santé est jugée problématique.

**Art. 6 Matériel :** les bâtons sont autorisés sur les deux parcours.

- La Santa Anna - Obligatoire : couverture de survie, réserve d'eau 500 ml minimum, téléphone portable fonctionnel. Un coupe-vent/pluie est conseillé (il peut être rendu obligatoire selon les conditions météo).

- Le Baillesta'trail – Obligatoire : réserve d'eau de 500ml minimum. Conseillé : couverture de survie, téléphone portable fonctionnel, coupe-vent/pluie Attention : ce matériel pourra être rendu obligatoire selon les conditions climatiques.

**Art. 7 Ravitaillement :** Nous rappelons que ces trails se déroulent en semi-autonomie, les ravitaillements proposés sur le parcours par l'organisation ne sont que des ravitaillements de complément. Chaque participant est tenu de pouvoir subvenir à ses besoins en eau et nourriture.

L'organisation ne fournira pas de verres lors des ravitaillements, il est donc demandé aux participants de prévoir un gobelet ou une flasque. 2 ravitaillements sont prévus sur le 22 km, et 3 sur le 31 km.

**Art. 8** Les coureurs se doivent de respecter le parcours balisé ainsi que l'environnement.

**Art. 9 Spécificité DUO :** les concurrents sont tenus de partir ensemble, de rester ensemble sur tout le parcours et de finir ensemble.

**Art.10 Récompenses :**

La Santa Anna SOLO: Podiums scratch H/F, 1<sup>er</sup> des catégories H/F

La Santa Anna DUO : 1<sup>er</sup> duo F/F, 1<sup>er</sup> duo H/F, 1<sup>er</sup> duo H/H, des podiums pourront être rajouté selon le nombre de duo engagés

Baillesta'trail : Podiums scratch H/F, 1<sup>er</sup> des catégories H/F

Des catégories pourront être regroupées en fonction de la participation, sur décision de l'organisation, sans avis préalable.